

Votants :

- Délibérations C121-06-2021, C01-06-2021 à C03-06-2021 : 78
- Délibérations C04-06-2021 et C05-06-2021 : 80
- Délibérations C06-06-2021 : 78
- Délibérations C07-06-2021 à C46-2021 : 80
- Délibérations C47-06-2021 et C48-06-2021 : 79
- Délibérations C49-06-2021 à C104-06-2021, C122-06-2021, C105-06-2021 à C120-06-2021 : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE SOMMAIRE
CONSEIL DU 29 JUIN 2021**

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY à partir de la délibération C06-06-2021, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN jusqu'à la délibération C115-06-2021, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND à partir de la délibération C37-06-2021, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY jusqu'à la délibération C86-06-2021, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU à partir de la délibération C04-06-2021, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN jusqu'à la délibération C49-06-2021, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET jusqu'à la délibération C81-06-2021, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN jusqu'à la délibération C63-06-2021, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU jusqu'à la délibération 48-06-2021, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN jusqu'à la délibération C48-06-2021, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU jusqu'à la délibération C76-06-2021, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO à partir de la délibération C90-06-2021, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX jusqu'à la délibération C46-06-2021, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ jusqu'à la délibération C48-06-2021, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON à partir de la délibération C04-06-2021, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Romain DUPEYROU jusqu'à la délibération C05-06-2021, Jeanine BARBOTIN à Marie-Paule MILLASSEAU à partir de la délibération C116-06-2021, Valérie BELY-VOLLAND à Jeanine BARBOTIN jusqu'à la délibération C36-06-2021, Marie-Christelle BOUCHERY à Philippe MAUFFREY à partir de la délibération C87-06-2021, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à François BONNET à partir de la délibération C50-06-2021, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL à partir de la délibération C82-06-2021, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT à partir de la délibération C64-06-2021, Guillaume JUIN à Aurore NADAL à partir de la délibération C49-06-2021, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGÉ, Anne-Lydie LARRIBAU à Florent SIMONNET à partir de la délibération C77-06-2021, Sophia MARC à Jacques BILLY, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX jusqu'à la délibération C89-06-2021, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Johann SPITZ à Jacques BILLY à partir de la délibération C49-06-2021, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Alain CANTEAU jusqu'à la délibération C03-06-2021, Christelle CHASSAGNE, Séverine VACHON jusqu'à la délibération C03-06-2021.

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER, Christine HYPEAU à partir de la délibération C49-06-2021, Richard PAILLOUX à partir de la délibération C47-06-2021

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 h 00 à NIORT - Centre de Rencontres, salle du Dôme

C121-06-2021

**Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme – Convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat (DSH) – Demande de mise en œuvre de la procédure d'urgence.
(Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur le caractère d'urgence de l'examen de la délibération consacrée à l'adoption du projet de convention d'utilité sociale 2021-2026 de DEUX-SEVRES HABITAT.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C01-06-2021

Direction Générale - Principes de gouvernance de l'EPCI (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation et du débat sur les principes de gouvernance de la Communauté d'Agglomération.

C02-06-2021

Assemblées, Affaires juridiques - Désignation des représentants de la CAN dans les organismes extérieurs (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adhère à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport et s'acquitte de l'adhésion annuelle calculée au prorata temporis, soit 1 803,10 euros ;
- Décide à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à bulletin secret, pour procéder à la désignation de ses représentants,
- Désigne les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme suit :

ASSOCIATION				
DENOMINATION	NOMBRE DE TITULAIRES	REPRESENTANTS TITULAIRES	NOMBRE DE SUPPLEANTS	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
AFIPADE	1	Christian BREMAUD	1	Michel PAILLEY
ANDES	1	Philippe MAUFFREY	0	

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C03-06-2021**Direction Générale - Mise en place d'un service commun avec la Ville de Niort : Direction Générale des Services Techniques (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la création d'un service commun dénommé « Direction Générale des Services Techniques » ;
- Approuve la convention afférente et autorise le Président à signer ladite convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C04-06-2021**Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Contractualisation élaboration du contrat territorial de relance et de transition écologique-signature du contrat de relance et de transition écologique (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec le Préfet des Deux-Sèvres et les collectivités qui souhaiteront s'y joindre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C05-06-2021**Assemblées, Affaires juridiques - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Examen des rapports présentés - Année 2020 (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'examen des rapports présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

C06-06-2021**Finances et Fiscalité - Approbation des comptes administratifs 2020 (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les comptes administratifs 2020 ;
- Arrête les montants des résultats et des restes à réaliser reportés sur 2021.

- BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	89 117 265,78	Dépenses	41 321 066,88
Recettes	97 110 101,97	Recettes	41 151 819,43
Résultat de l'exercice	7 992 836,19	Résultat de l'exercice	-169 247,45
Résultat antérieur reporté	10 031 248,20	Résultat antérieur reporté	-14 065 191,05
Résultat cumulé	18 024 084,39	Résultat cumulé	-14 234 438,50
Restes à réaliser		Restes à réaliser	
- Dépenses	208 146,93	- Dépenses	9 768 023,58
- Recettes	5 500,00	- Recettes	10 754 935,09
		Besoin (-) de financement	-13 247 526,99

- BUDGETS ANNEXES

Transports

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	17 976 116,32	Dépenses	1 850 860,22
Recettes	18 545 744,46	Recettes	2 205 873,08
Résultat de l'exercice	569 628,14	Résultat de l'exercice	355 012,86
Résultat antérieur reporté	5 587 623,99	Résultat antérieur reporté	579 750,32
Résultat cumulé	6 157 252,13	Résultat cumulé	934 763,18
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	139 544,95
		- Recettes	0,00
		Excédent (+) de financement	795 218,23

Assainissement

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	13 677 313,04	Dépenses	9 958 606,25
Recettes	15 946 822,81	Recettes	12 238 680,04
Résultat de l'exercice	2 269 509,77	Résultat de l'exercice	2 280 073,79
Résultat antérieur reporté	3 338 757,87	Résultat antérieur reporté	-2 740 789,36
Résultat cumulé	5 608 267,64	Résultat cumulé	-460 715,57
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	3 034 248,93
		- Recettes	1 651 682,13
		Besoin (-) de financement	-1 843 282,37

Eau potable - SEV

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	9 766 478,26	Dépenses	4 436 612,26
Recettes	11 999 391,05	Recettes	5 382 759,57
Résultat de l'exercice	2 232 912,79	Résultat de l'exercice	946 147,31
Résultat antérieur reporté	1 914 758,05	Résultat antérieur reporté	-1 238 806,55
Résultat cumulé	4 147 670,84	Résultat cumulé	-292 659,24
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	1 194 357,59
		- Recettes	0,00
		Besoin (-) de financement	-1 487 016,83

Eau potable - SEVC

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 027 663,43	Dépenses	897 959,29
Recettes	1 571 000,97	Recettes	1 135 074,71
Résultat de l'exercice	543 337,54	Résultat de l'exercice	237 115,42
Résultat antérieur reporté	1 348 880,83	Résultat antérieur reporté	518 797,64
Résultat cumulé	1 892 218,37	Résultat cumulé	755 913,06
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	683 737,13
		- Recettes	0,00
		Excédent (+) de financement	72 175,93

Immobilier d'Entreprises

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 011 349,77	Dépenses	599 146,74
Recettes	1 065 309,78	Recettes	614 081,13
Résultat de l'exercice	53 960,01	Résultat de l'exercice	14 934,39
Résultat antérieur reporté	0,00	Résultat antérieur reporté	-1 268 908,36
Résultat cumulé	53 960,01	Résultat cumulé	-1 253 973,97
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	456 538,11
		- Recettes	0,00
		Besoin (-) de financement	-1 710 512,08

Activités assujetties à TVA

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	106 638,02	Dépenses	120 548,00
Recettes	119 785,49	Recettes	31 386,58
Résultat de l'exercice	13 147,47	Résultat de l'exercice	-89 161,42
Résultat antérieur reporté	14 090,38	Résultat antérieur reporté	197 731,23
Résultat cumulé	27 237,85	Résultat cumulé	108 569,81
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	187 071,87
		- Recettes	0,00
		Besoin (-) de financement	-78 502,06

Zones d'Activités Economiques

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	9 154 551,36	Dépenses	8 717 492,97
Recettes	9 142 964,66	Recettes	14 178 944,92
Résultat de l'exercice	-11 586,70	Résultat de l'exercice	5 461 451,95
Résultat antérieur reporté	1 989 055,16	Résultat antérieur reporté	-3 595,71
Résultat cumulé	1 977 468,46	Résultat cumulé	5 457 856,24
Restes à réaliser		Restes à réaliser	
- Dépenses	6 518 133,51	- Dépenses	538 810,00
- Recettes	538 810,00	- Recettes	1 226 946,46

Energies Renouvelables

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	43 915,60	Dépenses	41 350,39
Recettes	44 299,10	Recettes	29 720,00
Résultat de l'exercice	383,50	Résultat de l'exercice	-11 630,39
Résultat antérieur reporté	41 132,94	Résultat antérieur reporté	11 440,39
Résultat cumulé	41 516,44	Résultat cumulé	-190,00
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	0,00
		- Recettes	0,00
		Besoin (-) de financement	-190,00

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

(Le Président s'est retiré lors du vote de cette délibération)

C07-06-2021**Finances et Fiscalité - Approbation des comptes de gestion 2020 (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Déclare que les comptes de gestion dressés par la Trésorière Principale, pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C08-06-2021**Finances et Fiscalité - Affectation des résultats 2020 (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Se prononce sur les propositions d'affectation telles qu'elles figurent ci-après et qui seront intégrées budgétairement lors du vote du budget supplémentaire 2021 :

BUDGET PRINCIPAL :

Section de Fonctionnement				Section d'investissement			
	Principal	Immobilier	AATVA		Principal	Immobilier	AATVA
Résultat de l'exercice	7 992 836,19	53 960,01	13 147,47	Résultat de l'exercice	-169 247,45	14 934,39	-89 161,42
Résultat antérieur reporté	10 031 248,20	0,00	14 090,38	Résultat antérieur reporté	-14 065 191,05	-1 268 908,36	197 731,23
(A) Résultat cumulé à affecter	18 105 282,25			Résultat cumulé (D001)	-15 379 842,66		
Solde des restes à réaliser	-202 646,93			Solde des restes à réaliser	343 301,53		
				(B) Besoin (-) de financement	-15 036 541,13		

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) + (B)	3 068 741,12	Excédent capitalisé (R1068)	15 036 541,13
--	---------------------	------------------------------------	----------------------

BUDGETS ANNEXES :

Transports

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	569 628,14	Résultat de l'exercice	355 012,86
Résultat antérieur reporté	5 587 623,99	Résultat antérieur reporté	579 750,32
(A) Résultat cumulé à affecter	6 157 252,13	Résultat cumulé (R001)	934 763,18
Solde des restes à réaliser	0,00	Solde des restes à réaliser	-139 544,95
		(B) Excédent (+) de financement	795 218,23

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A)	6 157 252,13	Excédent capitalisé (R1068)	0,00
--------------------------------------	---------------------	------------------------------------	-------------

Assainissement

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	2 269 509,77	Résultat de l'exercice	2 280 073,79
Résultat antérieur reporté	3 338 757,87	Résultat antérieur reporté	-2 740 789,36
(A) Résultat cumulé à affecter	5 608 267,64	Résultat cumulé (D001)	-460 715,57
		Solde des restes à réaliser	-1 382 566,80
		(B) Besoin (-) de financement	-1 843 282,37

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (B)	3 764 985,27	Excédent capitalisé (R1068)	1 843 282,37
--	---------------------	------------------------------------	---------------------

Eau potable - SEV

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	2 232 912,79	Résultat de l'exercice	946 147,31
Résultat antérieur reporté	1 914 758,05	Résultat antérieur reporté	-1 238 806,55
(A) Résultat cumulé à affecter	4 147 670,84	Résultat cumulé (D001)	-292 659,24
		Solde des restes à réaliser	-1 194 357,59
		(B) Besoin (-) de financement	-1 487 016,83

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (B)	2 660 654,01	Excédent capitalisé (R1068)	1 487 016,83
--	---------------------	------------------------------------	---------------------

Eau potable - SEVC

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	543 337,54	Résultat de l'exercice	237 115,42
Résultat antérieur reporté	1 348 880,83	Résultat antérieur reporté	518 797,64
(A) Résultat cumulé à affecter	1 892 218,37	Résultat cumulé (R001)	755 913,06
		Solde des restes à réaliser	-683 737,13
		(B) Excédent (+) de financement	72 175,93

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A)	1 892 218,37	Excédent capitalisé (R1068)	0,00
--------------------------------------	---------------------	------------------------------------	-------------

Zones d'Activités Economiques

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-11 586,70	Résultat de l'exercice	5 461 451,95
Résultat antérieur reporté	1 989 055,16	Résultat antérieur reporté	-3 595,71
(A) Résultat cumulé à affecter	1 977 468,46	Résultat cumulé (R001)	5 457 856,24
Solde des restes à réaliser	-5 979 323,51	Solde des restes à réaliser	688 136,46

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A)	1 977 468,46	Excédent capitalisé (R1068)	0,00
--------------------------------------	---------------------	------------------------------------	-------------

Energies Renouvelables

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	383,50	Résultat de l'exercice	-11 630,39
Résultat antérieur reporté	41 132,94	Résultat antérieur reporté	11 440,39
(A) Résultat cumulé à affecter	41 516,44	Résultat cumulé (D001)	-190,00
		Solde des restes à réaliser	0,00
		(B) Besoin (-) de financement	-190,00

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (B)	41 326,44	Excédent capitalisé (R1068)	190,00
--	------------------	------------------------------------	---------------

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C09-06-2021

Finances et Fiscalité - Budget supplémentaire 2021 - Budget Principal (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2021 tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C10-06-2021**Finances et Fiscalité - Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Assainissement (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C11-06-2021**Finances et Fiscalité - Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Eau potable DSP (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C12-06-2021**Finances et Fiscalité - Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Eau potable régie Service des Eaux du Vivier (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C13-06-2021**Finances et Fiscalité - Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Transports (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C14-06-2021**Finances et Fiscalité - Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Zones d'Activités Économiques (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C15-06-2021**Finances et Fiscalité - Budget supplémentaire 2021 - Régie Énergies Renouvelables (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 tel que présenté dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C16-06-2021**Finances et Fiscalité - Cadrage des autorisations de programme / crédits de paiements (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information ci-dessous :

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021							
		Montant AP	Montant engagé au 31/12/2020	Durée	Mandaté au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS	
						2021	Années ultérieures
Répartition des CP au BP 2021	Parc ancien privé	3 900 000	3 054 644	2016-2021	2 146 026	797 800	956 174
	Accession à la propriété	500 000	443 608		276 461	50 000	173 539
	Logement social	15 700 000	13 113 236		9 011 803	2 655 000	4 033 197
	Habitat jeunes	4 300 000	0		0	1 000 000	3 300 000
	Structures spécifiques	100 000	0		0	0	100 000
		24 500 000	16 611 488		11 434 290	4 502 800	8 562 910
Proposition de répartition des CP après BS 2021	Parc ancien privé	3 900 000	3 054 644	2016-2021	2 146 026	797 800	956 174
	Accession à la propriété	500 000	443 608		276 461	50 000	173 539
	Logement social	15 700 000	13 113 236		9 011 803	2 655 000	4 033 197
	Habitat jeunes	4 300 000	0		0	300 000	4 000 000
	Structures spécifiques	100 000	0		0	0	100 000
		24 500 000	16 611 488		11 434 290	3 802 800	9 262 910

- Réhabilitation de la piscine Pré Leroy : AP n° 2017/4

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2020	Durée	Mandaté au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS
					2021
Répartition des CP au BP 2021	22 500 000	19 993 486	2017-2021	10 100 518	11 321 000
Proposition de répartition des CP après BS 2021	22 500 000	19 993 486	2017-2021	10 100 518	12 199 482

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C17-06-2021

Finances et Fiscalité - Création d'autorisation de programme / Crédits de paiement (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Crée l'autorisation de programme et crédits de paiement « Immobilier d'enseignement supérieur » pour un montant provisoire de 7 000 000 € TTC affecté aux opérations suivantes :
 - Réhabilitation du bâtiment 10, place de la Comédie à Niort sur la période 2021-2024 pour un montant de 5 000 000 € ;

- Réhabilitation du bâtiment rue Beaume la Rolande (ex-IUFM) à Niort sur la période 2021-2025 pour un montant provisoire de 2 000 000 € à des fins d'acquisition et de premières études. Cette dernière opération fera l'objet d'une révision ultérieure.

	Montant AP (en € TTC)		Durée	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
				2021	2022	2023
Répartition des CP 2021	Bâtiment 10, place de la Comédie	5 000 000	2021-2023	1 740 000	2 120 000	1 140 000
	Bâtiment rue Beaume la Rolande	2 000 000	2021-2025	1 262 000	720 000	18 000
		7 000 000		3 002 000	2 840 000	1 158 000

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C18-06-2021

Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt – Prêt d'un montant de 4 160 950 € au Syndicat Mixte pour la Promotion et le Développement de la Plate-forme Niort Terminal pour le refinancement d'un prêt (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : Accord du Garant

L'assemblée délibérante de la CAN accorde sa garantie pour le remboursement de toute somme due en principal à hauteur de 100% (quotité garanti), augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retards, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur dont les caractéristiques sont définies à l'article 2.

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur :	La Banque Postale
Emprunteur :	Syndicat Mixte pour la Promotion et le développement de la Plate-forme Niort Terminal
Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt :	4 160 950,00 €
Durée :	25 ans
Objet :	Financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/07/2021 au 01/07/2046

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	4 160 950,00 €
Versement des fonds	4 160 950,00 € versés automatiquement le 01/07/2021
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 1,03 %
Base de calcul des intérêts	30/360
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Base de calcul des intérêts	30/360

Garantie

Garant : Communauté d'Agglomération du Niortais

Quotité garantie : capital prêté à hauteur de 100%, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt.

Article 3 : Appel de la Garantie

Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive dans la limite de la quotité garantie.

Article 4 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal du garant est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C19-06-2021

Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016 –2021 - Prêt d'un montant de 1 841 557 € à 3F IAA pour la construction de 25 logements, situés allées fleuries à Echiré (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 841 557 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les

caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 123113 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C20-06-2021

Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt – Prêt PHB 2.0 d'un montant de 17 500 € à 3F IAA pour la construction de 5 logements individuels destinés à la location-accession, situés allées fleuries à Echiré (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 17 500 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°120527 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C21-06-2021

Finances et Fiscalité - Actualisation du coût horaire de la main d'œuvre et de la grille tarifaire des quotients familiaux (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les tarifs horaires ci-après pour les interventions du personnel de la collectivité :



Main d'œuvre pour prestation de service et travaux en régie

Activités assujetties ou non assujetties à la TVA	Pour mémoire	Nouveaux Tarifs
	Rappel des Tarifs 2020	à compter du 01/01/2022
	euros HT	euros HT
Personnel administratif (coût horaire)		
Catégorie A		
Directeurs	47,01	47,38
Attachés principaux	40,60	42,07
Attachés	34,11	35,01
Catégorie B		
Rédacteurs pal 1cl	30,31	30,95
Rédacteurs pal 2cl	27,61	28,41
Rédacteurs	25,48	26,10
Catégorie C		
Adjoints administratifs pal 1cl	23,72	24,41
Adjoints administratifs pal 2cl	21,83	22,40
Adjoints administratifs - l'heure	20,32	21,19
Personnel technique (coût horaire)		
Catégorie A		
Ingénieurs en chef	53,07	53,89
Ingénieurs principaux	45,68	47,12
Ingénieurs	34,52	35,38
Catégorie B		
Techniciens pal 1cl	30,27	30,95
Techniciens pal 2cl	27,57	28,41
Techniciens	25,46	26,10
Catégorie C		
Adj. Techn Princ 1cl	23,72	24,41
Adj. Techn Princ 2cl	21,83	22,40
Adj. Techn	20,32	21,19

Pourcentage maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour les travaux en régie

Montants TTC des travaux	% maîtrise d'ouvrage	% maîtrise d'œuvre interne	% maîtrise d'œuvre externe
Opérations bâtiments ou VRD			
Jusqu'à 100 000 €	7%		
De 100 000 € à 300 000€	5%		
De 300 000 € à 1 000 000€	4%		
Supérieur à 1 000 000 €	3,50%		
Opérations Bâtiments			
Jusqu'à 100 000 €		10%	15%
De 100 000 € à 1 000 000€		9%	14%
Supérieur à 1 000 000 €		8%	13%
Opérations VRD			
Jusqu'à 100 000 €		7%	12%
De 100 000 € à 300 000€		6%	10%
De 300 000 € à 1 000 000€		5%	8%
Supérieur à 1 000 000 €		4%	6%

- Actualise les barèmes liés aux quotients familiaux tels que présentés ci-dessous prenant en compte le taux d'inflation 2020, soit +0.5% :

Le quotient familial peut être révisé sur demande de l'usager en tenant compte des modifications intervenues dans la situation familiale et professionnelle.	Pour mémoire	Application pour les tarifs 2021/2022
QF1 = quotient inférieur ou égal à :	application du tarif jaune	553 €
QF2 = quotient compris entre :	application du tarif vert	554€ à 885€
QF3 = quotient supérieur ou égal à :	application du tarif bleu	886 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C22-06-2021

Assainissement - Admissions en non-valeur (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Admet en non-valeur les différentes créances d'un montant de 70 767,13 €, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget annexe Assainissement ;
- Procède à une reprise sur les provisions constituées de ce même montant ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les tableaux annexés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C23-06-2021

Assainissement - Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Procède à la reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants pour la somme de 70 767,13 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C24-06-2021

SEV - Admission en non-valeur - Régie du Service des Eaux du Vivier (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Admet en non-valeur les différentes créances d'un montant de 70 103,80 €, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget 0425 / CAN ;
- Demande le remboursement au budget Assainissement de la CAN pour un montant de 20 838,06 € ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les tableaux annexés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C25-06-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Rénovation énergétique d'un immeuble de bureaux au 15, rue de l'Hôtel de Ville à Niort - Approbation de l'enveloppe financière (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération du 15, rue de l'Hôtel de Ville ;

DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT	
Travaux	260 000	Subvention Etat (France Relance)	32 800
Honoraires de maîtrise d'œuvre	68 000	Subvention Conseil Départemental Deux-Sèvres CAP RELANCE 2021	229 600
		Autofinancement Communauté d'Agglomération du Niortais	65 600
TOTAL en euros HT	328 000	TOTAL en euros HT	328 000

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les différents financeurs, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C26-06-2021**Etudes et projets neufs - Réhabilitation de l'immeuble de bureau du 15 rue de Hôtel de Ville à NIORT, consultation des entreprises de travaux (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation ;
- Approuve les améliorations complémentaires (Tranches optionnelles) non identifiées lors du programme initial ;
- Approuve et autorise la signature des marchés à l'issue de la procédure de passation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C27-06-2021**Etudes et projets neufs - Adhésion au groupement de commande Ville de Niort - Maintenance entretien et petites réparations des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques et assistance à maîtrise d'ouvrage (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes relatif aux prestations de maintenance, entretien et petites réparations des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C28-06-2021**Etudes et projets neufs - Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à NIORT - Avenants aux marchés de travaux (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux ci-dessous ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les avenants aux marchés de travaux, et toutes les pièces s'y rapportant.

N° lot	Intitulé	N° marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant avenants CA 09/2019	Montant avenants Decision 06/2020	Montant avenants CA 11/2020	Montant avenant CA 04/2021	Montant avenant CA 06/2021	Total HT du marché après cumul des avenants
Lot 2	Gros-œuvre	2019022	ALM ALLAIN	3 221 580,67 €	398 876,68 €	340 459,13 €	85 659,19 €	62 476,91 €	20 780,85 €	4 129 833,43 €
Lot 7	Menuiseries extérieures	2019025	COVERIS	820 994,56 €		0,00 €	2 086,21 €	404,67 €	8 306,00 €	831 791,44 €
Lot 9	Serrurerie métallique	2019089	JEROME MARCHET	550 000,00 €	3 400,00 €	6 480,79 €		6 497,00 €	9 106,84 €	575 484,63 €
Lot 10	Menuiseries intérieures bois	2019064	RIDORET MENUISERIE	295 082,00 €	13 662,28 €	254,00 €	-40 168,00 €	-4 033,00 €	339,00 €	265 136,28 €
Lot 11	Plâtrerie faux plafond	2019065	MANDON FILS	87 000,00 €		0,00 €		-9 861,69 €	-278,12 €	76 860,19 €
Lot 15	Plomberie sanitaire	2019029	HERVE THERMIQUE	329 439,86 €	5 302,04 €	3 700,00 €	28 441,53 €	20 128,26 €	6 616,78 €	393 628,47 €
Lot 17	Chauffage ventilation	2019031	DALKIA	943 960,00 €		76 414,08 €		15 718,25 €	16 999,44 €	1 053 091,77 €
Lot 18	Electricité	2019032	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	548 290,29 €		11 373,43 €		9 759,20 €	1 656,99 €	571 079,91 €
Lot 19	Vidéo surveillance anti-noyade	2019033	ANGELEYES	125 505,00 €	-1 500,00 €	0,00 €		3 300,00 €	5 600,00 €	132 905,00 €
Lot 20	Plateforme élévatrice PMR	2019066	CAMILLE ASCENSEUR	23 700,00 €		0,00 €			550,00 €	24 250,00 €
Lot 21	Voirie réseaux divers	2019034	EUROVIA	239 820,00 €		0,00 €		35 664,05 €	11 215,00 €	286 699,05 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C29-06-2021**Gestion du Patrimoine - Consultation pour la fourniture de pneumatiques et prestations associées, ainsi que de petites fournitures pour la flotte de véhicules de la CAN et de la Ville de Niort (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'enveloppe prévisionnelle de l'estimation de la consultation Fourniture de pneumatiques et prestations liées pour un montant de 100 000 € hors taxes, avec une fourchette + ou – estimée de 20 %,
- Autorise le lancement de la consultation,
- Approuve et autorise la signature du marché à l'issue de la procédure de passation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C30-06-2021**Marchés Publics - Assainissement - Approbation du marché pour la fourniture de polymères cationiques pour les stations d'épuration de la CAN (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché attribué à l'entreprise SNF SA pour un montant estimatif de 109 248 € HT et autoriser sa signature.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C31-06-2021**Marchés Publics - Direction assainissement - approbation du marché subséquent 6 commune de coulou renouvellement du réseau des eaux usées rue préplot et quai tardy (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché subséquent n° 6 décrit ci-dessous et autorise sa signature

Attributaire	Montant estimatif HT
Entreprise COLAS	264 267,50 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C32-06-2021**Marchés Publics - Assainissement - Approbation du marché subséquent n°7 - création d'un by-pass des prétraitements de la STEP de Niort-Goilard (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché subséquent n° 7 décrit ci-dessous et autorise sa signature.

Attributaire	Montant estimatif HT
Entreprise SCAM TP	272 324,08 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C33-06-2021**Marchés Publics - Gestion des déchets - Approbation des accords-cadres relatifs à la location ponctuelle de machines pour la plateforme de valorisation des déchets verts (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution des accords-cadres décrits ci-dessous et autorise leur signature.

Lot n°	Entreprise	Montant estimatif HT sur 12 mois	Montant estimatif TTC sur 12 mois
1 / Location d'un crible 3 fractions et d'un épierreur	Entreprise ECOSYS	43 340 €	45 507 €
2 /Location d'un broyeur lent	Entreprise ECOSYS	31 140 €	32 697 €
3 /Location d'un broyeur rapide avec opérateur	Entreprise ECOSYS	40 015 €	42 015,75 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C34-06-2021**Marchés Publics - Gestion des déchets - Approbation des accords-cadres relatifs au transport et traitement ponctuels de produits issus du traitement des déchets verts (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution des accords-cadres décrits ci-dessous et autorise leur signature.

Lot n°	Entreprise	Montant estimatif HT sur 12 mois	Montant estimatif TTC sur 12 mois
1 – Transport et traitement du ligneux	SEDE Environnement	20 000,00	21 100,00
2 – Transport du broyat	Infructueux	0	0
3 – Transport et traitement du refus de crible	SAUR SAS	67 500,00	71 212,50

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C35-06-2021

Systèmes d'information - Accord-cadre à bons de commande relatif à la modernisation du système d'impression – avenant n°1 (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif à la modernisation du système d'impression,
- Autorise sa signature et celles de toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C36-06-2021

Systèmes d'information - Constitution d'un groupement de commande entre la CAN et certaines de ses communes membres pour l'achat de service de télécommunications (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention constitutive du groupement et autorise sa signature,
- Autorise la signature des marchés par le Président ou le Vice-Président Délégué à l'issue de la procédure.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C38-06-2021

SEV - Lancement d'un marché assurances responsabilité civile et dommages aux biens (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation pour les marchés d'assurance responsabilité civile, responsabilité civile environnementale et dommage aux biens sur les secteurs cités ;

- Autorise le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1

(Le Président ne participe pas au vote)

C37-06-2021

Systèmes d'information - Constitution d'un groupement de commande entre la CAN et la Ville de NIORT pour la maintenance du système de stationnement payant sur voirie Prestopark 2021-2025 (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention constitutive du groupement de commande en annexe et autorise sa signature,
- Autorise le coordonnateur à signer le marché à l'issue de la procédure de consultation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C39-06-2021

Ressources Humaines - Adoption de la Charte relative au télétravail (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la présente délibération et son annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C40-06-2021

Ressources Humaines - Document complétif à l'annexe au protocole ARTT (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le document complétif à l'annexe au protocole ARTT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C41-06-2021

Ressources Humaines - Mise à disposition d'agents de la CAN auprès de la Ville de Niort dans le cadre de l'évènement « Niort Plage » (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conventions relatives à la mise à disposition d'agents de la CAN auprès de la Ville de Niort,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les conventions jointes en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C42-06-2021

Ressources Humaines - Avenant n°1 à la mise à disposition d'un agent de la CAN auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la CAN auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, à hauteur de 80 % de son temps de travail.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C43-06-2021

Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois (Madame Sonia LUSSIEZ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les créations et suppressions d'emplois figurant dans les tableaux des emplois proposés dans les annexes jointes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C44-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Tarifs et modalités de recouvrement de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2022 (Madame Elisabeth MAILLARD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités décrites de recouvrement de la taxe de séjour au réel et au pourcentage de la taxe de séjour sur le territoire de la CAN à compter du 1er janvier 2022 ;
- Approuve les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2022, sous réserve de modifications législatives ou réglementaires ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C45-06-2021

Etudes et projets neufs - Diagnostic d'étanchéité de la tour nord du donjon à Niort - Demande de subvention (Madame Elisabeth MAILLARD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mission de diagnostic pour un montant prévisionnel de 10 045,99 € HT, soit 12 055,19 € TTC,
- Sollicite l'aide financière de l'État (Ministère de la culture et de la communication), soit 5 022,99 €,
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération suivant :

État	5 022,99 € HT	(50 %)
Autofinancement	5 023,00 € HT	(50 %)
Mt prévisionnel de l'opération	10 045,99 € HT	

- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 12 055,19 € TTC sur le budget 2021 de la CAN et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Précise que la CAN a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- Indique que son n° SIRET est le suivant : 20004131700013,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C46-06-2021

Pôle Vie du Territoire - Mise à disposition de locaux du Séchoir sur le site de Port Boinot pour la promotion touristique du territoire (Madame Elisabeth MAILLARD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition des espaces hors CIAP affectés à la CAN pour l'exercice de ses compétences statutaires,
- Approuve la convention tripartite d'exploitation du bâtiment «Séchoir » du site Port Boinot, en confiant la gestion à l'Office de Tourisme Niort – Marais Poitevin,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer ces deux documents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C47-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Versement d'une subvention à la Fondation de l'Université de Poitiers (Monsieur Eric PERSAIS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la participation financière de la CAN par un versement de 20 000 € au titre de l'année 2021,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents associés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C48-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention spécifique de partenariat 2021-2022 entre la CAN et La Rochelle Université (Monsieur Eric PERSAIS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve, conformément aux dispositions de la convention-cadre de partenariat et d'objectifs 2020-2022 entre la CAN et La Rochelle Université, le texte de la convention spécifique 2021-2022, tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que le versement, en 2021, pour l'année universitaire 2021-2022, d'une subvention globale, d'un montant de 200 000 € ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention spécifique et à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C49-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Signature d'une convention de partenariat avec l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance dans le cadre de l'implantation de formations supérieures sur le territoire (Monsieur Eric PERSAIS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat liant l'IFPASS et la CAN,
- Autorise le versement d'une subvention de 52 350 € à l'IFPASS au titre de l'année 2021 correspondant à la prise en charge du bail annuel,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 3

Abstention : 0

Non participé : 0

C50-06-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Signature d'une convention triennale de partenariat avec Calyxis (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 240 000 € à l'Association Calyxis au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 2

Abstention : 0

Non participés : 2

(M. Michel PAILLEY et M. Eric PERSAIS ne participent pas au vote)

C51-06-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Aménagement du site du CNAM - 10, place de la Comédie à Niort - Approbation du plan de financement prévisionnel (Monsieur Eric PERSAIS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération CNAM ;

DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT	
Travaux	270 000	Subvention Etat (France Relance)	155 000
Honoraires de maîtrise d'œuvre	31 200	Subvention Conseil Départemental Deux-Sèvres CAP RELANCE 2021	154 760
Etudes diverses, aléas et imprévus	81 000		
Autres prestations intellectuelles	5 000	Autofinancement Communauté d'Agglomération du Niortais	77 440
TOTAL HT	387 200 € HT	TOTAL HT	387 200 € HT

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les différents financeurs, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C52-06-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Mise à disposition temporaire de locaux - Approbation de la convention entre la Ville de Niort et la CAN (Monsieur Eric PERSAIS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de la CAN, au sein de l'ensemble immobilier du Centre Du Guesclin à Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention jointe et tous documents afférents à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 3

Abstention : 0

Non participé : 0

C53-06-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Tarifs 2022 (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas indexer automatiquement les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2022 et de maintenir les tarifs appliqués en 2021 ;

	>= 0,00 m² et <= 7 m²	>= 7,01 m² et <= 12 m²	>=12,01m² et <=20m²	>= 20,01m² et <= 50m²	>= 50,01m²
ENSEIGNES		20,20	20,20		
Tarifs appliqués en fonction des surfaces	Exonération	Exonération pour les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes non scellées au sol est supérieur à 7 m ² et inférieur ou égal à 12 m ²	(Suite à l'application de réfaction de 50% à 40,40)	40,40	80,80
PRE-ENSEIGNES ET DISPOSITIFS PUBLICITAIRES	< 50 m²		>= 50,01m²		
	Non Numérique	Numérique	Non Numérique	Numérique	
Tarifs appliqués en fonction des surfaces	20,20	60,60	40,40	121,20	

- Applique les exonérations mises en place par la délibération du Conseil d'Agglomération du 28 juin 2010 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m² ; ainsi que les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes non scellées au sol est supérieur à 7 m² et inférieur ou égal à 12 m² ; applique une réfaction de - 50% concernant les

activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est supérieur à 12 m² et inférieur ou égal à 20 m² ;

- Donne tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président Délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C54-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 250 m² environ sur la ZAE « Les Petits Affranchimens » (BEAUVOIR-SUR-NIORT) à Monsieur T. A. (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à Monsieur T. A., ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 1 250 m² environ, situé sur la ZAE "Les Petits Affranchimens" à Beauvoir-sur-Niort, selon les modalités de cession précisées ci-dessous ;

Parcelles	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
ZA 224 ZA 222p	1 250 m ²	3,21 €	4 012,50 €	15,00 €	18 750,00 €	14 737,50 €	2 947,50 €	21 697,50 €

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 21 697,50 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 18 750,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 2 947,50 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du règlement de lotissement, du cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'ils existent) et du Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C55-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 814 m² environ sur la ZAE « Les Petits Affranchimens » (BEAUVOIR-SUR-NIORT) à la SCI PAIRAUD (modificatif de la délibération du 16 novembre 2020) (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la vente à la SCI PAIRAUD, représentée par Philippe et Christelle PAIRAUD, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, d'un terrain de 814 m² environ, situé à Beauvoir-sur-Niort, sur la ZAE "Les Petits Affranchimens", selon les modalités de cession initiales :

Parcelle	Surface	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA	Prix de vente total TTC
ZA 260 (Masse 3)	814 m ²	25,00 €	20 350,00 €	4 070,00 €	24 420,00 €

- Prolonge le délai de signature de la promesse de vente jusqu'au 30 septembre 2021,
- Précise que les autres mentions de la délibération du 16 novembre 2020, non contrares, restent applicables,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C56-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 569 m² environ sur le Parc d'Activités « Pôle Sports » (NIORT) aux Etablissements Laurent BOYER (modificatif de la délibération du 1er février 2021) (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la vente aux Etablissements Laurent Boyer, représentés par M. Laurent BOYER, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, d'un terrain de 569 m² environ, situé à NIORT, sur le PA "Pôle Sports", selon les modalités de cession initiales :

Parcelles	Surface	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA	Prix de vente total taxes comprises
HK169p	569 m ²	70,00 €	39 830,00 €	7 966,00 €	47 796,00 €

- Prolonge le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 30 septembre 2021,
- Précise que les autres mentions de la délibération du 1^{er} février 2021, non contrares, restent applicables,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C57-06-2021**Etudes et projets neufs - Parc d'activité Pôle Sport - Acquisition de la parcelle HK112p à la SAFER Nouvelle-Aquitaine (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents à cette transaction, y compris, le cas échéant la conclusion d'une promesse d'achat ainsi que la conclusion d'un contrat de prêt à usage.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C58-06-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 237 m2 environ sur le Parc d'Activités « Pôle Sports » (NIORT) à la SCI FLEURTEIX (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SCI FLEURTEIX, représentée par Madame Maria Da Gloria TEIXEIRA, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 1 237 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Pôle Sports" (Niort), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :

Parcelles	Surface	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA	Prix de vente total taxes comprises
HK112p	1 237 m ²	10,00 €	12 370,00 €	2 474,00 €	14 844,00 €

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 14 844,00 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 12 370,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 2 474,00 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'un acte authentique de vente qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C59-06-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 2 514 m2 environ sur le Parc d'Activités « Mendès-France » (NIORT) à la SCI ANERA (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SCI ANERA, représentée par Monsieur Éric ANDREAU, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 2 514 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Mendès-France"

(Niort), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m2	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m2	Prix de vente appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
HX 167 p	2 514 m ²	4,57 €	11 488,98 €	50,00 €	125 700,00 €	114 211,02 €	22 842,20 €	148 542,20 €

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 148 542,20 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 125 700,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 22 842,20 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme et du cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'il existe) afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C60-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention tripartite entre la CAN, la CCI 79 et la CMA Nouvelle-Aquitaine Deux-Sèvres dans le cadre des actions collectives de sensibilisation à destination des entreprises (Monsieur Romain DUPEYROU)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention tripartite entre la CAN, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine Deux-Sèvres et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention et les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C61-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Aménagement du site Niort TECH III - Approbation du plan de financement prévisionnel (Monsieur François GUYON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération Niort Tech III ;

- DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT	
Travaux	7 766 000	Subv. Etat DSIL/FNADT (10 %)	1 100 000
Honoraires de maîtrise d'œuvre (12,5 %)	970 750	Subvention Etat Fonds Friches 2022 (10 %)	1 100 000
Etudes diverses, aléas et imprévus	1 450 250	Subv.Région Nouvelle-Aquitaine CPER 2021-2027 (20 %)	2 200 000
Equipements et mobilier	488 000	Subvention Europe FEDER (9 %)	990 000
Actualisation et révisions	325 000	Subv. Conseil Départemental Deux-Sèvres CAP 79 (3 %)	330 000
		Partenariats privés, mécénats d'entreprises (2 %)	220 000
		Autofinancement CAN (46 %)	5 060 000
TOTAL HT	11 000 000 € HT	TOTAL HT	11 000 000 € HT

- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les différents financeurs, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C62-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Aménagement du site Niort TECH III - Approbation du programme et de l'enveloppe financière - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre (Monsieur François GUYON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site Niort Tech III ci-annexé ;
- Approuve l'enveloppe financière affectée aux travaux pour un montant de 7 766 000 € HT (valeur avril 2021 – hors études, honoraires, frais annexes et équipements-mobilier) ainsi que le montant prévisionnel affecté à l'opération de 11 000 000 € HT (valeur avril 2021) ;
- Approuve le montant de la prime à verser à chaque candidat sélectionné de 40 000 € HT ;
- Autorise le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours ;
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer le ou les marchés en découlant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C63-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Desserte numérique très haut débit hors zone AMII mise en œuvre du programme de déploiement de la fibre (Monsieur François GUYON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer toute pièce relative au versement des participations dues au titre de l'année 2021 :
 - 40 011 € au titre du fonctionnement
 - 1 281 566 € au titre de l'investissement

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C64-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention cadre de partenariat triennale entre la CAN et le Réseau des professionnels du numérique (SPN) - Versement de la subvention 2021 (Monsieur François GUYON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution de la subvention de 50 000 € au titre de l'année 2021 au SPN ;
- Approuve le plan d'action proposé dans la convention jointe ;
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer cette convention et les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C65-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Maison du beurre d'Echiré : Principes du projet (Monsieur Florent SIMMONET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le montage juridique et financier ci-dessous énoncé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Coopérative Laitière de la Sèvre :
 - Une location sur 5 ans avec des échéances mensuelles de 2 500 € HT (avec 80% en remboursement du capital et 20% couvrant les frais de fonctionnement) ;
 - Une vente avec transfert de propriété à la signature de l'acte et paiement étalé sur 10 ans avec des échéances mensuelles de 1 925 € HT à l'issue de la période de location.
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à engager toutes démarches utiles à l'avancement du projet de la maison du beurre d'Echiré,
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tous les documents liés au projet de la Maison du Beurre d'Echiré.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0
Non participé : 0

C66-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Projet Alimentaire Territorial Niort Agglo – Haut Val de Sèvre 2021-2026 (Monsieur Florent SIMMONET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adoption du Projet Alimentaire Territorial Niort Agglo – Haut Val de Sèvre 2021-2026 joint en annexe,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

C67-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention d'occupation précaire au profit de l'association AIVE de locaux intégrés à la friche Sandefo située rue Denis Papin - Rue Henri Sellier à Niort (Madame Lucy MOREAU)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention d'occupation précaire aux conditions de droit et particulières selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe,
- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à signer tout document relatif à ces sujets.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

C68-06-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Mise à disposition gracieuse d'un local à la Maison de l'Économie Sociale et Solidaire à la coopérative SCOP Les Coursiers Niortais (Madame Lucy MOREAU)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention d'occupation entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la SCOP « Les Coursiers Niortais » jointe,
- Approuve la gratuité du local la première année,
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer tout document relatif à ces sujets.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

C69-06-2021

Sports - Tarifs des équipements sportifs communautaires (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les dispositions et compensations liées aux séances annulées du fait de la crise sanitaire telles que présentées ci-dessus :
- Solde les séances des cycles en cours avant le début de la saison estivale, dans la mesure des dispositions sanitaires et des plannings.
- Propose une compensation aux usagers pour les séances qu'ils n'auront pas effectuées :
 - sous la forme de contremarques : entrées piscines à hauteur du montant équivalent et arrondi aux séances non effectuées et payées, conformément aux tarifs adoptés par délibération du 16 juin 2020. La contremarque est valable un an dans l'équipement l'ayant éditée ;
 - OU sous la forme d'un remboursement financier : remboursement du montant équivalent aux séances non effectuées et payées, conformément aux tarifs adoptés par délibération du 16 juin 2020 ;

Dispositions tarifaires à partir de la saison 2021/2022 :

- Actualisation des tarifs d'entrée, avec différenciation selon les services proposés dans les équipements, à l'issue de plusieurs années de stabilité ;
 - Harmonisation du tarif « cours » sur toutes les piscines afin de favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation ;
 - Intégration des nouveaux services proposés par la piscine Pré-Leroy ;
 - Actualisation des libellés sur le Complexe Sportif de la Venise Verte afin de faciliter la lecture et l'application des tarifs et des prestations correspondantes.
- Autorise la création de 600 contremarques pour la piscine Champommier, 700 contremarques pour le centre aquatique des Fraignes, 1 700 contremarques pour la piscine Les Colliberts, afin de permettre la compensation en contremarques ;
 - Autorise l'engagement de la somme nécessaire aux remboursements sur le budget Principal de la CAN ;
 - Adopte les tarifs proposés ci-annexés à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
 - Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C70-06-2021

Sports - Accès aux piscines estivales par les utilisateurs des campings de Magné et Sansais-la-Garette (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conventions avec le camping « Martin Pêcheur » et le camping « L'Ilot du Chail » ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à les signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C71-06-2021

Sports - Convention avec la Ville de Niort et l'Office de Tourisme Niort-Marais Poitevin pour l'organisation des activités nautiques de Port Boinot et dans le cadre de l'opération « Niort Plage » (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention avec la Ville de Niort et L'Office de Tourisme Niort-Marais Poitevin pour l'organisation des activités nautiques de Port Boinot et dans le cadre de l'opération « Niort Plage » ;
- Autorise la Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C72-06-2021

Sports - Convention avec l'Office de tourisme Niort-Marais Poitevin pour l'organisation de visites guidées nautiques au départ de la base nautique du Lidon à Saint-Hilaire-la-Palud (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de prestation avec l'Office de Tourisme pour l'organisation de visites guidées en canoë-kayak à la base nautique du Lidon ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C73-06-2021

Sports - Documents règlementaires pour la réouverture de la piscine Pré-Leroy à Niort (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement intérieur de la piscine Pré-Leroy ;
- Approuve le P.O.S.S. de la piscine Pré-Leroy ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à les signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C74-06-2021

Sports - Soutien aux manifestations sportives - Comité d'Organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres, Stade Niortais Triathlon, Courir en Deux-Sèvres (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement d'une subvention de 4 500 € au COTCDS pour le Tour Cycliste des Deux-Sèvres 2021 ;
- Autorise le versement d'une subvention de 2 500 € au Stade Niortais Triathlon pour la deuxième édition du Triathlon de Niort ;
- Autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à Courir en Deux-Sèvres pour la 31^{ème} édition de la Coulée Verte ;
- Approuve les conventions afférentes avec les organismes ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C75-06-2021

Transports et Mobilité - Avenant n°6 au contrat de délégation de service public du réseau de déplacements urbains collectifs et durables - Impact COVID-19 (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de l'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public entre la CAN et Transdev Niort-Agglomération,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C76-06-2021

Transports et Mobilité - Avenant n°7 au contrat de délégation de service public du réseau de déplacements urbains collectifs et durables (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de Délégation de Service Public entre la CAN et Transdev Niort Agglomération,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C77-06-2021

Transports et Mobilité - Marché pour une mission d'assistance, d'expertise et de conseils relatifs au renouvellement du contrat de concession des transports collectifs et de mobilité et son suivi (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation,
- Approuve et autorise la signature du marché à l'issue de la procédure de passation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 3

Non participé : 0

C78-06-2021

Transports et Mobilité - Acquisition de deux autobus électriques neufs à gabarit réduit (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les plans de financement prévisionnels ci-dessous :

Pour les deux autobus gabarits réduits électriques :

Dépenses HT	Recettes HT
866 000 € pour l'achat de deux bus gabarits réduits (hors chargeur)	Etat bonus écologique : 60 000 €
	FEDER (ITI) : 252 000 €
	Programme MOEBUS : 259 800 €
	Etat (DSIL/Plan de relance) : 121 000 €
	Autofinancement CAN : 173 200 €
Total : 866 000 €	Total : 866 000 €

Pour les deux chargeurs :

Dépenses HT	Recettes HT
70 000 € pour l'achat de deux chargeurs	FEDER (ITI) : 42 000 €
	Programme MOEBUS : 7 000 €
	Etat (DSIL/Plan de relance) : 7 000 €
	Autofinancement CAN : 14 000 €
Total : 70 000 €	Total : 70 000 €

- Autorise Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents,
- Approuve la commande ci-dessus et autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C79-06-2021

Transports et Mobilité - Offre de vélos en libre-service - Demande de subventions auprès de l'ADEME et de la DSIL (Madame Anne-Sophie GUICHET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES EN euros HT		RECETTES EN euros HT		
Investissement et déploiement	147 000,00	Investissement et déploiement	Subvention ADEME	25 000,00

		Subvention DSIL	58 800,00
		Autofinancement CAN	63 200,00
TOTAL HT	147 000,00	TOTAL HT	147 000,00

- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C80-06-2021

Transports et Mobilité - Acquisition de 200 vélos à assistance électrique - Demande de subvention auprès de la DSIL (Madame Anne-Sophie GUICHET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES EN euros HT		RECETTES EN euros HT	
Acquisition 200 vélos	239 208,44	Subvention DSIL	160 000,00
		Autofinancement CAN	79 208,44
TOTAL HT	239 208,44	TOTAL HT	239 208,44

- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C81-06-2021

Transports et Mobilité - Service de location de trottinette électrique - Création d'une offre tarifaire (Madame Anne-Sophie GUICHET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la gamme tarifaire ci-dessous :

	Mois	Année
Tarif de droit commun	20 €	180 €
Tarif étudiant	10 €	90 €

- Adopte le règlement d'utilisation des trottinettes électriques intégrant les modifications tarifaires joint à la présente délibération ;
- Autorise la mise en place de cette nouvelle offre au 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

C82-06-2021**Conservatoire - Conservatoire/ Ecole d'Arts Plastiques - Grille tarifaire 2021/2022 (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les tarifs proposés en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

C83-06-2021**Conservatoire - Fermeture totale ou partielle des équipements et services intercommunaux (crise sanitaire) : abattement des tarifs pour facturation du 3ème trimestre (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les abattements tarifaires et adaptations des périodes de référence ci-dessus déclinés par service.

Service	Réduction appliquée sur la facture du 3 ^{ème} trimestre 2020/2021 (avril à juin 2021)
Conservatoire Danse & Musique Auguste-Tolbecque	
Site de Niort	
Musiciens : élèves mineurs et adultes (sauf cycle 3 et CEPES**)	- 50 %
Danseurs : élèves mineurs (sauf cycle Secondaire)	- 50 %
Danseurs : élèves adultes	- 100 %
Site de Chauray	
Musiciens : élèves mineurs et adultes (sauf cycle 3 et CEPES**)	- 50 %
Site de Vouillé	
Musiciens : élèves mineurs et adultes (sauf cycle 3 et CEPES**)	- 60 %
Danseurs : élèves mineurs	- 60 %
Sites de Niort/Vouillé	
Danseurs mineurs ayant cours avec Alice GRIS-arrêt maladie (cours éveil 1 et 2 danse, initiation 1 et 2 danse, cycles 1 et 2 danse)	- 100 %
Echiré /St-Maxire (cours éveil/danse)	- 50 %
Tous sites	
Elèves des enseignants vulnérables placés en télé-enseignement	- 70 %

Ecole d'arts plastiques	Abattement
Inscrits en cours adultes	- 50 %
Inscrits en cours enfants et adolescents (mineurs) Lycéens de moins de 20 ans inscrits au cours de préparation de dossier d'entrée en école d'art, sur dérogation exceptionnelle	- 50 %

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C84-06-2021

Médiathèques - Modification des tarifs (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} juillet 2021 :

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE GRILLE TARIFAIRE	Pour mémoire, rappel des tarifs du 1/09/2020 au 30/06/2021	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2021
Connexion internet	Gratuit	Gratuit
Photocopies et impressions (coût à l'unité pour l'ensemble du réseau)		
Format A4 noir et blanc	0,10	0,10
Format A3 noir et blanc	/	0,20
Format A4 couleur	/	0,20
Format A3 couleur	/	0,40
Carte rechargeable copie et impression (5 crédits offerts) pour la médiathèque Pierre-Moinot		1,50
BILBOTERIE :		
Tarif par document sorti des collections	1,00	1,00
Participation à la pêche à la ligne (pour les collections jeunesse)	0,50	0,50

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C85-06-2021

Médiathèques - Gratuité des abonnements au prêt (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la gratuité des abonnements annuels au prêt pour l'ensemble des usagers des médiathèques du réseau de Niort Agglo à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C86-06-2021

Médiathèques - Règlement du réseau des médiathèques de Niort Agglo (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le nouveau règlement présenté ci-joint à compter du 1^{er} juillet 2021, qui sera affiché

- dans toutes les médiathèques du réseau et sur le site <https://mediatheques.niortaglo.fr>.
- Autorise, le cas échéant, le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les avenants y afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C87-06-2021

Musées - Acquisition de deux corbeaux d'architecture - Inscription à l'inventaire et demande de subvention auprès du FRAM (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C88-06-2021

Musées - Cycle d'enseignement de l'École du Louvre - Année scolaire 2021 - 2022 (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide cette démarche de décentralisation de l'École du Louvre au musée Bernard d'Agesci,
- Valide le dispositif exposé dans la convention de partenariat,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de partenariat proposée par l'École du Louvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C89-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Engagement de la modification n°1 du PLU de la commune d'Aiffres (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aiffres ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à demander la désignation d'un

Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C90-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Engagement de la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Bessines et avis de mise à disposition du public (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage une procédure de modification simplifiée du PLU de Bessines suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'urbanisme ;
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°5 du PLU de Bessines dans les conditions suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Bessines et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts - CS 28770 79027 NIORT Cedex), du lundi 6 septembre au vendredi 8 octobre 2021 inclus ;
 - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bessines (Lundi : 8h45-12h / 15h45-17h45, Mardi : 8h45-12h, Mercredi : 8h45-12h / 15h45-17h45, Vendredi : 8h45-12h / 15h45-17h30 et Samedi : 9h-11h45) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier ;
 - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre ;
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Bessines et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C91-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Engagement de la modification simplifiée n°12 du PLU de la commune de Coulon et avis de mise a disposition du public (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°12 du PLU de Coulon dans les conditions suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée n°12 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les

avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Coulon et à l'accueil du siège de la CAN (140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex), **du lundi 6 septembre au vendredi 8 octobre 2021.**

- Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coulon (Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h15 à 12h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 9h15 à 12h45 et le samedi de 9h15 à 12h) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier ;
- Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre ;
- Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Coulon et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C92-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Engagement de la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan et mise à disposition du public (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage une procédure de modification simplifiée du PLU de Frontenay-Rohan-Rohan suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Frontenay-Rohan-Rohan dans les conditions suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Frontenay-Rohan-Rohan et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts - CS 28770 79027 NIORT Cedex), du lundi 6 septembre au vendredi 8 octobre 2021 inclus.
 - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Frontenay Rohan-Rohan (lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ; jeudi de 9h00 à 12h30 ; vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; un samedi sur deux de 9h00 à 12h00) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00), durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
 - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre.
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Frontenay-Rohan-Rohan et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C93-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Granzay-Gript (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification simplifiée n°2 du PLU de Granzay-Gript telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C94-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Engagement de la modification simplifiée n°6 du PLU de la commune de Saint-Symphorien et avis de mise à disposition du public (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage une procédure de modification simplifiée du PLU de Saint-Symphorien suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Saint-Symphorien dans les conditions suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Saint-Symphorien et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex), du lundi 6 septembre au vendredi 8 octobre 2021 inclus ;
 - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Symphorien (les lundis, mardis, mercredis, et jeudis de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h et les vendredis de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier ;
 - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre ;
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Saint-Symphorien et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C95-06-2021**Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Opération de réhabilitation de l'immeuble du 15 rue Pluviault - Plan de financement prévisionnel révisé (Monsieur Bastien MARCHIVE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération 15 rue Pluviault :

DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT	
Acquisition	85 300	ANRU	99 695
Travaux et frais de révision, actualisation, tolérance	360 000	Fonds Friches	150 000
Maîtrise d'œuvre et études	55 000	Cap Relance 2021 – Département des Deux-Sèvres	45 145
Frais annexes	14 500	Autofinancement Communauté d'Agglomération du Niortais	219 960
TOTAL HT	514 800 €	TOTAL HT	514 800 €

- Autorise le Président ou le Délégué du Président à solliciter les différents financeurs, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C96-06-2021**Cohésion sociale insertion - Contrat de Ville - Pilier Cohésion Sociale - Approbation du 1er programme d'actions 2021 (Monsieur Bastien MARCHIVE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessus énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville :

- **SOLI'NIORT** « Le Cabas Solidaire – Epicerie solidaire » 7 000 €

Soli'Niort est une association à vocation solidaire et coopérative ouverte à tous. Elle a pour objectif d'offrir des produits diversifiés et issus d'une production locale, d'appliquer une tarification solidaire des achats, de proposer une programmation culturelle et des animations pour créer du lien social. La piste de développement porte sur une épicerie mobile et un « click and collect ».

- **AAFP/CSF 79** « Aide aux démarches » 1 700 €

L'association propose d'accompagner des personnes dans leurs démarches en ligne tous les mardis matin à la mairie de quartier du Clou Bouchet labellisée France services et mise en place d'un second temps à la mairie de la Tour Chabot-Gavacherie.

- **SERVICE D'ECRITURE PUBLIQUE** « Service d'écriture publique à vocation sociale » 6 000 €

L'objectif est d'apporter une aide à la rédaction de courrier administratif aux personnes ayant des difficultés à écrire. Des permanences ont lieu sur les quartiers prioritaires. Si nécessaire, les personnes sont orientées vers les travailleurs sociaux. L'association met également en place des ateliers collectifs "Déclics" tous les lundis et vendredis matin au CSC de Part et d'Autre pour les démarches en ligne et les mardis matins au CSC Grand Nord. Un atelier est en cours de création avec le CSC du Parc.

- **ASN BASKET** « Tournoi 3x3 » 2 000 €

L'association propose d'organiser, en partenariat avec les CSC et EmBÉKÉLÉ, 3 tournois de street basket sur les terrains extérieurs du Clou Bouchet, Espinassou et Cholette. Des animations musicales auront lieu durant les événements.

- **EN VIE URBAINE** « Festival En Vie Urbaine – 13 et 14 août 2021 » 4 000 €

L'association En Vie Urbaine prévoit l'organisation du festival les 13 et 14 août 2021. Il se déroulera en plein air au cœur du quartier de la Tour Chabot, sur la place Louis Juvet. Des actions de médiation et de mobilisation des jeunes des quartiers prioritaires sont prévues en amont du festival.

- **MOULIN DU ROC** « Parole(s) de quartier » 7 000 €

« Parole(s) de quartier » a pour objectif de donner la parole aux habitants du quartier du Pontreau, de collecter une parole intergénérationnelle et de construire un projet artistique collectif. Ce projet se construit étroitement et conjointement avec les structures partenaires, notamment le CSC Grand Nord et les écoles qui seront des relais essentiels auprès des habitants et pour rendre le projet visible au plus grand nombre. Ce projet répond aux attentes de la Convention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

- **VOLUBILIS** « Pas Si Grand ! » 12 000 €

L'association souhaite poursuivre le cycle danse avec l'école Pérochon débuté avec les CP en 2017, en lien avec le festival Panique au dancing. Un temps fort est prévu début octobre.

- **CSC DU PARC** « Loisirs dans mon quartier... et plus loin » 12 000 €

Le CSC propose des animations conviviales pour aller au plus près des habitants. Il développe ainsi des animations en pied d'immeuble, des après-midis jeux au sein de la structure, mais aussi des sorties à la journée en juillet et août. Le programme est construit par les professionnels et les habitants.

- **VILLE DE NIORT** « Festival Cirque d'Été » 2 000 €

La Ville de Niort organise le festival Cirque d'été du 28 au 31 juillet. Des actions de médiation culturelles sont proposées en amont aux habitants des quartiers prioritaires.

- **CSC DE PART ET D'AUTRE** « Quartier d'été 2021 sur le Clou Bouchet » 8 500 €

L'objectif de l'association est de proposer des temps de loisirs l'été en lien avec les souhaits des habitants :

- des sorties familiales à la piscine 1 fois/semaine.
- un accueil parent-enfant hebdomadaire.
- des sorties ponctuelles : festival, marché, concert, randonnée.
- 3 jours de présence par semaine sur les îlots : présence d'intervenants, animations et soirée.

- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C97-06-2021

Cohésion sociale insertion - Contrat de Ville - Pilier Cohésion Sociale - Approbation du 2ème programme d'actions 2021 (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessous énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville :

- **VILLE DE NIORT** « Accueils périscolaires renforcés dans les écoles élémentaires des quartiers prioritaires » **30 890 €**

La Ville de Niort développe sur l'ensemble de son territoire des animations périscolaires : le matin, sur la pause méridienne et en soirée. Sur les quartiers prioritaires, elle développe 4 axes :

- Des projets d'animation partenariaux et des temps forts.
- Une offre complète et diversifiée et des intervenants extérieurs supplémentaires : 3 à 4 interventions par semaine au lieu de 2 dans les autres établissements.
- Un renfort d'encadrement.
- Renforcement du travail en réseau.

- **CCAS** « Médiation par les pairs 2021 » **3 000 €**

Le CCAS met en place une action de médiation par les pairs afin de former les élèves à la prévention et à la gestion des conflits en milieu scolaire. Cette action qui rayonne sur 4 des 5 écoles primaires des quartiers prioritaires :

- conclusion de l'action à l'école Coubertin qui clôture un cycle de 3 ans ;
- démarrage à Ferry : formation d'une cohorte et accompagnement ;
- expertise et accompagnement des professionnels auprès de l'ensemble des partenaires : pour les QPV écoles de J. Zay et E. Pérochon.

- **VILLE DE NIORT** « Poney maître d'école » **6 000 €**

La Ville de Niort propose de déplacer au centre équestre tous les jeudis, durant une période de 8 semaines, une classe de grande section de maternelle avec la participation de parents bénévoles et un renforcement du personnel des écoles. Dans le cadre d'une approche originale qui passe par la relation à l'animal, les apprentissages sont facilités pour des enfants qui peuvent être en difficulté dans le cadre d'un enseignement traditionnel.

- **SECOURS POPULAIRE** « Distribution alimentaire, épicerie solidaire, permanence d'accueil et d'urgence, libre-service de la solidarité » **5 000 €**

L'association organise au sein de ses locaux les lundis, les mercredis et jeudis après-midis : une distribution alimentaire, une épicerie solidaire avec des produits alimentaires et d'hygiène et une distribution de colis d'urgence aux personnes en grande précarité sur prescription des partenaires.

Son objectif est de lutter contre la précarité alimentaire en recherchant une diversification et la qualité des repas.

- **ACS CENTRE VILLE** « Service Entr'Aide » **3 000 €**

Le service Entr'aide propose des services individuels, coiffure et esthétique, à un coût modeste et

donc accessible pour les publics en grande précarité. Considérant qu'une image de soi positive est un préalable indispensable à toute action d'insertion, ces services permettent de favoriser, par la mise en confiance des personnes, les premiers pas vers des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

- **CROIX ROUGE** « Accueil Santé Social de la Croix-Rouge des Deux-Sèvres » 2 000 €

A l'aide d'un camion aménagé et suite au recrutement en février d'un médiateur/facilitateur de santé, la Croix-Rouge propose de remobiliser les habitants et les partenaires autour des actions de prévention santé avec : une relance des permanences mensuelles sur chaque quartier, un accompagnement médico-social, des dons de produits d'hygiène et d'équipements de protection individuels dans le cadre du covid 19, la promotion de la santé et le développement de l'accompagnement physique possible aux rendez-vous médicaux grâce au dispositif de transport social.

- **CSC DE PART ET D'AUTRE** « Ateliers Bien-être » 2 000 €

Un groupe d'habitants accompagné par la référente famille a pensé ce projet pour répondre aux problématiques d'estime et d'image de soi, préalables à l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, il est proposé un ensemble d'ateliers encadrés par des professionnels permettant notamment d'être acteur de sa santé.

- **LES RESTAURANTS DU COEUR** « Apporter une assistance bénévole auprès des personnes les plus démunies du département, lutter contre la pauvreté et l'exclusion » 5 000 €

L'association propose un repas équilibré par jour à chaque personne. Elle organise également quotidiennement un coin café, et une fois par mois des activités sont proposées au centre Horizon. Ces actions sont définies au vu des demandes des personnes accueillies. L'objectif est de favoriser le lien social. Un resto bébé a vu le jour à l'école Pasteur.

- **ASN BASKET** « Rencontres Inter Quartier 2021 » 2 000 €

L'association propose d'organiser en 2021 des rencontres dans le cadre d'un tournoi Inter quartiers. Sur chaque temps fort, il y aura 3 créneaux différents afin d'accueillir le public suivant son âge. Un travail a été réalisé en lien avec les CSC de ces territoires afin de favoriser la mobilisation des jeunes issus des quartiers prioritaires.

- **UFOLEP** « Bouge ton quartier : Semaine du socio sport » 2 000 €

L'objectif est de promouvoir la pratique sportive pour tous au sein des quartiers prioritaires de la Ville de Niort, avec la mise en place d'une caravane du sport sur les 3 quartiers pendant la première semaine d'août. L'objectif étant de permettre aux habitants des quartiers de pouvoir profiter d'animations sportives en bas des tours. Une attention particulière sera portée à la participation des filles.

- **ASSOCIATION MULTISPORTS DE L'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (AMAN)** « Accès à l'école multisports du Pontreau » 1 400 €

L'objectif est de faciliter l'accès des enfants du quartier du Pontreau à une activité physique et sportive régulière, d'augmenter le nombre d'enfants issus du quartier inscrits à l'école multisports et d'assurer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant.

L'association propose d'aller à la rencontre des partenaires pour leur présenter l'action, d'informer les familles de l'existence de l'action (réunions d'informations) et d'assurer l'accompagnement physique des enfants de l'école vers le lieu de pratique.

- **CIRQUE EN SCENE** « Le Cirque et/ou un chapiteau sur votre place » 5 000 €

L'association propose l'installation d'un chapiteau pour des périodes d'1 à 2 semaines tout au long de l'année 2021 dans des lieux stratégiques du territoire : place Jovet, esplanade Carrefour, place Auzanneau, écoles...). Elle vise à toucher le public jeune le plus éloigné des pratiques culturelles.

- **COMPAGNIE LA CHALOUPE** « Vadrouilles en quartier » 5 000 €

L'objectif est de proposer des temps d'animation au plus près des habitants qui font écho avec des questions d'actualités ou de société.

- **VENT D'OUEST** « Jardins solidaires et pluriels » 18 000 €

L'association souhaite développer et renforcer la dynamique des jardins solidaires sur Niort et les quartiers prioritaires notamment quai de Belle-Ile, sur les places Auzanneau et Erna Boinot et le quartier du Pontreau.

- **STADE NIORTAIS RUGBY** « Stages sportifs » 2 000 €

L'association propose une semaine d'activités à chaque vacance scolaire : février, avril, juillet et octobre. Ces semaines visent une quinzaine de jeunes sur chaque période. Un temps convivial est offert chaque jour et ouvert aux parents le vendredi. Ces animations s'adresseront aux jeunes du Pontreau-Colline St André et pourront s'étendre au Clou Bouchet et à la Tour-Chabot-Gavacherie.

- **STADE NIORTAIS RUGBY** « Participation à la journée Porte Ouverte de l'école de rugby - Juin 2021 » 400 €

L'association propose aux enfants du quartier Pontreau-Colline Saint André de prendre part à un entraînement avec les licenciés durant le mois de juin. Par ailleurs, l'association s'attache à faire connaître ses activités auprès des jeunes des quartiers prioritaires à l'occasion de sa journée « Porte Ouverte » prévue au mois de juin.

- **AVEC** « Couleurs Café » 14 000 €

Porté par des habitants du quartier du Clou Bouchet, l'accueil multi services « Couleurs Café » est ouvert au public, 6 demi-journées par semaine. Il s'agit d'un lieu d'accueil convivial qui offre un espace accueil, laverie, couture, repassage... Des animations (cuisine, informatique, couture, crochet, décorations...) sont proposées chaque mois par les bénévoles et la salariée en poste adulte-relais. Des animations sont également proposées aux habitants mensuellement.

- **LA COMPAGNIE EGO** « B.Girls ou Les femmes niortaises sur le devant de la scène » 3 500 €

Mise en place de cours gratuits de hip hop pour des femmes sous forme d'ateliers, de stages ou de rencontres. Partenariat avec le CSC du Parc et l'association EmBÉKÉLÉ. Des temps de restitution ponctueront le projet sous forme de vidéo, art graphique ou plastique.

- **VILLE DE NIORT** « Chantier jeunesse bénévole à la Ferme de Chey » 15 000 €

La Ville de Niort propose l'organisation d'un chantier jeunesse à la ferme de Chey qui porte sur la restauration du bâtiment. Les 16 à 20 jeunes participants, issus des quartiers prioritaires, bénéficieront en outre d'activités de loisirs, culturelles ou sportives les après-midis. Ils seront encadrés par la MIPE et l'association Vent d'Ouest durant les 2 semaines de chantier.

- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C98-06-2021

Cohésion sociale insertion - Contrat de Ville - Pilier Emploi - Approbation du 1er programme d'actions 2021 (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessous, énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville :

- **ASFODEP (Association pour la Formation professionnelle, le Développement de l'Education Permanente)**

- « *Référent Unique de parcours* » 3 250 €

L'action vise l'accompagnement pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA et des jeunes sans qualification, notamment issus des quartiers prioritaires.

- **AIN (Association Intermédiaire Niortaise)**

- « *Référent de parcours - Plateforme vers l'emploi* » 6 500 €

L'action vise l'accompagnement pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA et des jeunes sans qualification, notamment issus des quartiers prioritaires.

- **Centre Socio-Culturel du Marais**

- « *Référent de parcours - Espace Emploi* » 3 250 €

L'action vise l'accompagnement pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA et des jeunes sans qualification, notamment issus des quartiers prioritaires.

- **MIPE (Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi)**

- « *Référent de parcours* » 13 000 €

L'action vise l'accompagnement pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA et des jeunes sans qualification, notamment issus des quartiers prioritaires.

- **ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)**

- « *Encourager l'Entrepreneuriat dans les quartiers* » 15 930 €

L'action qui s'adresse principalement aux habitants des quartiers prioritaires, porte sur l'accompagnement de l'ensemble du parcours d'un créateur d'entreprise : de la détection jusqu'à la consolidation du projet.

Cette action comprend un temps fort qui vient valoriser ces initiatives, nommée « trophée des quartiers »

- **Mission Locale**

- « *Passerelle pour l'emploi jeunes entreprises et quartiers 8* » 8 895,50 €

La Mission Locale vise à travers ce projet à accompagner des groupes de jeunes chercheurs d'emploi des quartiers prioritaires dans le cadre de l'organisation d'actions concrètes permettant à d'autres jeunes de :

- rencontrer des chefs d'entreprises locales (ateliers, tables rondes, forums, jobs ou stages dating, ...),
- découvrir des entreprises, des métiers, des productions locales dans le cadre de visites et /ou de stages en entreprises et de créer un réseau,
- Se créer des opportunités d'emploi et de s'ouvrir sur d'autres secteurs professionnels.

- **Mission Locale**

- « Parrainage spécifique jeunes des quartiers prioritaires » 5 266 €

La Mission Locale vise à travers ce projet à accompagner des jeunes domiciliés prioritairement dans les quartiers prioritaires, en s'appuyant sur les mises en relations avec un réseau de parrains et marraines en activité pour :

- Retrouver une dynamique dans les démarches de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle.
- Retrouver confiance en soi.
- Clarifier son projet professionnel

- **AIVE Ateliers Méca**

- « Atelier gérer son stress » 1 650 €

L'action vise le retour à l'emploi en levant les freins relatifs à la mobilité afin de :

- Favoriser l'apprentissage de la conduite et la réussite à l'examen
 - Réduire le volume d'heures de conduite nécessaire à l'obtention du permis
 - Accompagner les personnes de l'auto-école sociale dans la gestion du stress et la maîtrise des émotions.
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1

(M. Eric PERSAIS ne participa pas au vote)

C99-06-2021

Cohésion sociale insertion - Nouveau prestataire chèques-loisirs - Impulsion Gym (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion d'Impulsion Gym en tant que prestataire chèques-loisirs,
- Approuve la convention ci-jointe,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C100-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 de la SEMIE Niort - Signature du document stratégique - Eléments complémentaires (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la nouvelle version complétée de la CUS 2021-2026 de la SEMIE Niort,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la CUS 2021-2026 de la SEMIE Niort,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C101-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Adaptation du parc locatif social - Attribution de subventions à la SEMIE Niort pour l'adaptation de 5 logements à Niort (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière globale de **6 177,42 €** à la SEMIE Niort pour l'adaptation de cinq nouveaux logements locatifs sociaux à Niort,
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant respectif maximal par logement à la SEMIE Niort,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C102-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Réhabilitation du parc locatif social - Attribution d'une subvention à la SEMIE Niort pour la rénovation de 14 logements à Niort (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière totale de **8 625,74 €** à la SEMIE Niort pour la réhabilitation de 14 nouveaux logements locatifs sociaux ;
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant estimatif maximal à la SEMIE Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C103-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - OPAH communautaire 2018-2022 - Attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de

l'Anah ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C104-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Prêt à taux zéro de la CAN - Bonifications aux établissements bancaires partenaires de sept prêts d'accession à la propriété (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue un soutien financier global de **10 600 €** pour sept Prêts à taux 0 % de la CAN ;
- Autorise le versement en une seule fois du montant prévisionnel respectif pour chaque projet immobilier au profit de l'établissement bancaire concerné, sur la base de l'acceptation de l'offre de Prêt à taux 0 % de la CAN par le bénéficiaire ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C122-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme – Convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat (DSH) – Signature du document stratégique (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valide la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la CUS 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C105-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Attribution de l'appel à projets « centrale photovoltaïque au sol sur les anciennes décharges gérées par la CAN » (Madame Séverine VACHON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution de l'appel à projets pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol sur les anciennes décharges de Niort Vallon d'Arty et de Prin-Deyrançon ;

- Autorise le Président ou la Vice-Présidente en charge du développement durable à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'appel à projets.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 5

(M. Jean-Michel BEAUDIC, M. Jacques BILLY, M. Elmano MARTINS, M. Michel PAILLEY et M. Claude BOISSON ne participent pas au vote)

C106-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Soutien au dossier de candidature du PNR pour la labellisation au réseau Ramsar (Madame Séverine VACHON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Apporte son soutien au Parc Naturel Régional dans le cadre de son dossier de candidature au réseau international des zones humides Ramsar.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 4

Non participé : 0

C107-06-2021

Aménagement durable - Foncier - Habitat - Urbanisme - Etude d'itinéraire du contournement nord de Niort (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le principe de mener cette étude,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer la convention avec le Département et toutes pièces relatives à ce projet.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 5

Abstentions : 3

Non participé : 0

C108-06-2021

Gestion des déchets - Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2020 (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2020.

C109-06-2021

Gestion des déchets - Approbation du règlement de fonctionnement et d'utilisation des déchèteries (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent règlement et son application sur l'ensemble des déchèteries du territoire de la CAN,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 4

Non participé : 0

C110-06-2021

Gestion des déchets - Acquisition de matériel et engins pour la collecte et le site du Vallon d'Arty (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve ces acquisitions,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le(s) bon (s) de commande correspondant(s) au matériel visé.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C111-06-2021

Gestion des déchets - Convention entre la CAN et Deux-Sèvres Habitat pour des travaux relatifs à la mise en place de colonnes enterrées à Niort 37- 45 rue Laurent Bonnevey (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention ci-jointe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et Deux-Sèvres Habitat ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C112-06-2021

Gestion des déchets - Redevance spéciale - Convention relative à l'enlèvement de déchets non ménagers (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve « la convention type » ci-jointe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les conventions. ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C113-06-2021

Assainissement - Niort - STEP de Goilard - Diagnostic de l'état du génie civil des prétraitements de la filière eau et travaux préalables de création d'un by pass des prétraitements (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Sollicite auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau et du Président du Conseil Départemental des aides financières au taux le plus élevé possible.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C114-06-2021

Assainissement - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la gestion des boues de station d'épuration pendant l'épisode Covid (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Sollicite auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C115-06-2021

Assainissement - Conventions pour la réception des matières de vidange sur les unités de traitement de Goilard et Pelle Chat (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les conventions annexées à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à les signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C116-06-2021

Assainissement - Convention de récupération des eaux d'extinction en cas d'incendie dans les bassins de stockage du Bas d'Arreau et Jagane à Chauray entre la CAN et l'entreprise SAFRAN ELECTRICAL & POWER (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la convention annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C117-06-2021

Service des Eaux de la Vallée de la Courance - Prestations d'exploitation du service d'eau potable (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation pour les prestations d'exploitation sur le service d'eau de la Vallée de la Courance durant l'année 2022.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C118-06-2021

Service des Eaux de la Vallée de la Courance - Révision des périmètres de protection du captage de Chercoute (Mauzé-sur-le-Mignon) - Ouverture d'enquête publique (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dossier d'enquête publique de révision des périmètres de protection du captage de Chercoute (Mauzé-sur-le-Mignon) et solliciter l'ouverture de l'enquête publique interdépartementale afférente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document en ce sens, ainsi qu'à saisir le Président du Tribunal Administratif compétent pour désigner un commissaire enquêteur.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C119-06-2021

SEV - Acquisition des parcelles sises aux lieux-dits « La Forge » (C851) et « Les Bêchettes » (C822) à Niort (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'acquisition par la CAN de ces parcelles,
- Autorise le Président à proposer lesdites parcelles à la location assortie de baux ruraux environnementaux, en cohérence avec la stratégie foncière de la régie,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition à l'euro symbolique, plus les actes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C120-06-2021

SEV - Autorisation pour le lancement et la signature de l'accord cadre général distribution pour la fourniture de compteurs pour les réseaux de la régie du Service des Eaux du Vivier (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à relancer une consultation sur la base d'un accord-cadre à bons de commande en procédure d'appel d'offre ouvert sans montant minimum ni maximum pour les compteurs d'eau et pièces annexes sur les 3 lots précités (compteurs de petit diamètre avec ou sans radio, et gros compteurs),
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à la relance de ce marché.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Certifie l'affichage du compte rendu des
décisions du Conseil d'Agglomération

Le 6 juillet 2021

Le Président,



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

niort agglo

Agglomération du Niortais

Décisions concernant des marchés passés au-dessus de 5 000 € HT

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
AMENAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME				
11/03/2021	Etude de programmation - Niort Tech III - Développement et aménagement de l'ilot urbain - Avenant 1	2 875,00 €	X	
25/03/2021	Adhésion et versement de la cotisation à la Fédération Nationale des SCOT - Année 2021	1 183,00 €		
25/03/2021	Rénovation énergétique des bâtiments publics : convention Pensée dans le cadre du groupement proposé par le Centre Hospitalier de Niort	/		
01/04/2021	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un paysage temporaire sur le quartier Ribray-Gavacherie / secteurs Max Linder et Dumont d'Urville	22 435,07 €	X	
10/05/2021	Avenant à l'accord-cadre relatif à l'accompagnement technique et à la sensibilisation des ménages, copropriétés et entreprises / Plateforme de la rénovation énergétique	/	X	
AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES				
11/03/2021	Avenants 1 aux marchés de travaux pour l'aménagement du parc d'activités Les Pierrailleuses	/	X	
12/03/2021	Giratoire de Trevins (Chauray) - Travaux de génie civil avec la société GEF TP	6 562,61 €	X	
19/03/2021	Ramassage de corbeilles de propreté dans les Zones d'Activité Economique	11 161,80 €	X	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
30/03/2021	ZAE Fiée des Lois (Prahecq) - Evacuation par l'entreprise Rouvreau de pneus souillés	23 673,60 €	X	
23/04/2021	ZAC Pôle Sport (Niort) - Convention GEREDIS pour l'alimentation en énergie électrique	25 558,44 €	X	
ASSAINISSEMENT				
08/03/2021	Contrôles réglementaires électriques des ouvrages techniques	7 470,00 €	X	
11/03/2021	Autosurveillance des systèmes d'assainissement sur les réseaux - Activité 2021	10 774,94 €	X	
11/03/2021	Autosurveillance des systèmes d'assainissement sur les stations - Activité 2021	8 671,42 €	X	
12/03/2021	Dératisation des réseaux d'assainissement de Niort	12 839,67 €	X	
01/04/2021	Remise en état du matériel ITV	6 838,00 €	X	
09/04/2021	Création d'un poste de refoulement des eaux usées - ZA La Fiée des Lois (Prahecq)	45 500,00 €	X	
20/04/2021	Marché pour la construction d'un poste de refoulement équipé d'un traitement au chlorure ferrique - Poste du Plénisseau à Vouillé	177 500,00 €	X	
12/05/2021	Marché pour la construction d'un poste de refoulement à Niort secteur MAIF	144 000,00 €	X	
17/05/2021	Suivi qualitatif du milieu naturel par l'Observatoire Multipartenarial des Eaux Superficielles	5 433,20 €	X	
ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES				
15/03/2021	Versement de la cotisation 2021 à l'ADCF (Association des Communautés de France)	9 000,00 €		

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
19/03/2021	Adhésion et versement de la cotisation 2021 à l'ADGCF (Association des Directeurs Généraux des Communes de France)	50,00 €		
01/04/2021	Versement de la cotisation 2021 à l'AFIGESE (Association Finance-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales)	680,00 €		
COMMUNICATION EXTERNE				
20/04/2021	Marché subséquent n°3 conclu sur la base de l'accord-cadre relatif à la distribution de documents	89 000,00 € max	X	
DIRECTION DES DECHETS				
28/04/2021	Acquisition d'un chariot télescopique	85 775,80 €	X	
04/05/2021	Convention d'enlèvement de petits appareils extincteurs	/		
07/05/2021	Fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs en bois	39 000,00 € max	X	
07/05/2021	Plan de communication sur le nouveau mode d'accès aux déchèteries communautaires	8 300,00 €	X	
12/05/2021	Gestion des apports des déchets ménagers et assimilés et des déchets verts du Centre Hospitalier de Niort	/	X	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
12/03/2021	Pépinière d'entreprises du Niortais : contrat de domiciliation conclu avec la SAS GPH	loyer mensuel : 92,81 € HT		
15/03/2021	Adhésion et versement de la cotisation 2021 à l'association Agri Sud-Ouest Innovation	3 000,00 €		

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
18/03/2021	Lancement de l'étude de faisabilité du pôle agroalimentaire du Marais poitevin sur le site de la laiterie de Coulon	11 700,00 €	X	
06/04/2021	Adhésion 2021 au Syndicat du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin	1,00 €		
06/04/2021	Pépinière d'entreprises du Niortais : contrat de domiciliation conclu avec ACG Sens et Actions	loyer mensuel : 330 € HT		
09/04/2021	Réhabilitation de l'immeuble 15 rue Pluvialt - Aménagement d'un point de vente boulangerie / snacking - Avenant n°1 (forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, mission complémentaire OPC comprise)	30 520,00 €		
22/04/2021	Participation financière 2021 au Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal	10 000,00 €		
26/04/2021	Pépinière d'entreprises du Niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SAS OPEN	loyer mensuel : 280 € HT		
26/04/2021	Pépinière d'entreprises du Niortais : avenant au contrat d'hébergement conclu avec la SARL ACENSI SANA	/		
07/05/2021	Droit de préemption urbain sur les parcelles situées 350-352 avenue de Paris à Niort	/		
10/05/2021	Adhésion et versement de la cotisation 2021 à l'association Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire	800,00 €		
10/05/2021	Lancement de l'étude pour l'élaboration du schéma cyclable touristique	28 000,00 €	X	
ETUDES ET PROJETS NEUFS				
24/03/2021	Maîtrise d'œuvre pour la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie à Niort	31 900,00 €	X	
09/04/2021	Marché pour la fabrication et l'installation de locaux provisoires dédiés au personnel du centre aquatique Les Fraignes à Chauray	123 000,00 €	X	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
14/04/2021	Réalisation d'un nouveau branchement AEP de la piscine Pré Leroy à Niort	8 908,75 €	X	
21/04/2021	Mise en place d'un système de contrôle d'accès pour la médiathèque Pierre Moinot	16 546,20 €	X	
21/04/2021	Fourniture et pose de chassis à la médiathèque Pierre Moinot	41 979,00 €	X	
21/04/2021	Travaux de curage et démolition pour la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie à Niort	28 012,34 €	X	
21/04/2021	Réhabilitation énergétique d'un immeuble de bureaux au 15 rue de l'Hôtel de Ville à Niort	30 007,45 €	X	
23/04/2021	Marché de désamiantage de la toiture et des combles de l'immeuble au 15 rue de l'Hôtel de Ville à Niort	18 600,00 €	X	
29/04/2021	Autorisation de demande de permis de construire pour l'aménagement d'un point de vente snacking / boulangerie 15 rue Pluvialut à Niort	/		
03/05/2021	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique d'un immeuble de bureaux au 15 rue de l'Hôtel de Ville à Niort	26 250,00 €	X	
03/05/2021	Diagnostic structurel du bâtiment 10 place de la Comédie à Niort pour installation CNAM	26 095,00 €		
10/05/2021	Travaux de gros-œuvre dans le bâtiment 10 place de la Comédie à Niort	5 207,00 €	X	
10/05/2021	Travaux de génie électrique dans le bâtiment 10 place de la Comédie à Niort	21 708,01 €	X	
GESTION DU PATRIMOINE				
09/03/2021	Acquisition d'une cisaille hydraulique (serrurerie et chaudronnerie)	17 000,00 €	X	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
10/03/2021	Astreinte en électricité pour 17 matchs de football pour le Club Chamois Niortais au stade René Gaillard	6 192,76 €		
11/03/2021	Location de 2 modulaires sur le site du Vallon d'Arty	10 105,33 €	X	
11/03/2021	Aménagement paysager au Donjon	9 320,00 €	X	
22/03/2021	Nettoyage de rayonnages pour la médiathèque Pierre Moinot	10 152,00 €	X	
26/03/2021	Location (2 mois) d'une grue - benne à ordures ménagères pour le service collecte des points d'apports volontaires	6 400 € HT par mois	X	
26/03/2021	Location (2 mois) d'une benne à ordures ménagères pour le service collecte - Remplacement d'une benne actuellement en réparation	2 800 € HT par mois	X	
26/03/2021	Renouvellement des marchés de maintenance - Expertise et assistance dans la rédaction des pièces	8 600,00 €	X	
02/04/2021	Location par la CAN au profit de la Nouvelle République de l'immeuble situé 15 rue de l'Hôtel de Ville à Niort	loyer annuel : 65 500 € HT		
13/04/2021	Contrôles périodiques obligatoires des installations électriques et des moyens de secours sur différents équipements	6 241,26 €	X	
26/04/2021	Installation de distributeurs de boissons et denrées alimentaires à la piscine Pré Leroy - Avenant	/	X	
26/04/2021	Achat de 17 chariots simples à livres pour la médiathèque Pierre Moinot	10 614,12 €	X	
07/05/2021	Installation de poteaux arrêt de bus OPTIBUS sur les points d'arrêts du réseau Tanlib	21 904,00 €	X	
12/05/2021	Avenant au marché de lancement d'un audit immobilier et d'élaboration d'une stratégie patrimoniale	28 835,90 €	X	
MEDIATHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE				

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
29/03/2021	Adhésion 2021 à l'association Histoire et Patrimoine de Béceleuf et des environs	12,00 €		
29/03/2021	Adhésion 2021 à l'association Société d'Histoire, d'Archéologie et des Arts du Pays Thouarsais	25,00 €		
02/04/2021	Convention de partenariat entre l'association D4B et la CAN	/		
MUSEES				
19/03/2021	Maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude-sanitaire	23 779,44 €	X	
SERVICE DES EAUX DU VIVIER				
20/04/2021	Réactivation du charbon actif en grains des filtres de l'usine du Vivier	242 520,00 €	X	
SERVICE DES EAUX DE LA VALLEE DE LA COURANCE				
13/04/2021	Suivi analytique pesticides et nitrates	9 659,00 €	X	
20/04/2021	Marché pour l'extension du réseau d'eaux pluviales et de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable sur la commune de la Foye-Monjault	178 480,00 €	X	
SYSTEMES D'INFORMATION (DIRECTION MUTUALISEE) (Rappel : les prestations réalisées pour le compte de la Ville de Niort (VDN) font l'objet d'une refacturation)				
08/03/2021	Acquisition de 200 casques USB Duo pour la VDN et la CAN	5 098,95 €	X	
11/03/2021	Borne tactile piscine Pré Leroy	10 095,75 €	X	
12/03/2021	Acquisition d'une solution de sécurisation des mails	39 563,00 €	X	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
12/03/2021	Maintenance 2021 du logiciel Meibo People Pack utilisé par la VDN pour publication des données d'annuaire de son intranet	6 994,44 €		
24/03/2021	Acquisition de 49 PC pour la médiathèque Pierre Moinot	24 010,00 €	X	
24/03/2021	Maintenance 2021 des logiciels Airs Courrier et AIRS Délib	11 137,86 €		
25/03/2021	Adhésion 2021 OPEN DATA France	600,00 €		
26/03/2021	Maintenance 2021 des logiciels I-Parapheur, Pastell, I-Delibre et SLOW	10 625,00		
29/03/2021	Acquisition de PC fixes et portables pour la médiathèque Pierre Moinot	22 014,70	X	
01/04/2021	Maintenance 2021 du logiciel Fusion utilisé par la VDN pour la gestion de la restauration scolaire	4 747,94 €		
01/04/2021	Maintenance 2021 du logiciel Concerto utilisé par le CCAS pour la gestion des structures d'accueil de la petite enfance	4 439,72 €		
06/04/2021	Acquisition de 60 PC portables pour le travail à distance	50 374,12 €	X	
07/04/2021	Maintenance 2021 atelier fiscal auprès de la société Fiscalité & Territoire (CAN et VDN)	6 400,00 €		
08/04/2021	Déploiement de PC portables pour le travail à distance	5 800,00 €	X	
13/04/2021	Renouvellement licence Team Viewer	5 479,20 €	X	
13/04/2021	Adhésion 2021 Adullact	6 000,00 €		
20/04/2021	Maintenance des baies de stockage HPE par la VDN et la CAN	36 266,87 €		

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT	Pages
03/05/2021	Accord-cadre portant sur des prestations de maintenance pour l'infrastructure informatique centrale mutualisée	90 000,00 €	X	
10/05/2021	Accord-cadre pour l'étude, l'assistance, le développement et la maintenance des outils décisionnels pour la CAN, la VDN et le CCAS	80 000,00 €	X	
11/05/2021	Approbation de l'accord-cadre relatif à la prestation de fourniture et d'installation pour la solution de sauvegarde de la CAN et de la VDN	180 000,00 €	X	
TRANSPORTS				
23/03/2021	Consultation juridique sur le champ d'application du versement mobilité	1 280,00 € max		
27/04/2021	Dépôt des transports - Repérage amiante avant travaux	7 710,00 €	X	

FINANCES - REGIES

Date de dépôt en Trésorerie	Titres	Montant HT et/ou Observations	Pages
26/02/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	/	
26/02/2021	Nomination de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Les Coliberts à Mauzé sur le Mignon	/	
26/02/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du centre aquatique Les Fraignes à Chauray	/	
01/03/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	/	
23/03/2021	Cessation de fonctions du régisseur pour la régie d'avances pour le paiement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par le Président et les membres du Conseil de la CAN	/	
23/03/2021	Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie d'avances pour le paiement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par le Président et les membres du Conseil de la CAN	/	
23/03/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes des bases nautiques	/	
23/03/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes des bases nautiques	/	
29/03/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire de la régie de recettes prolongée pour la collecte de la taxe de séjour	/	
29/03/2021	Cessation de fonctions de 2 mandataires pour la régie de recettes de la patinoire de Niort	/	
31/03/2021	Cessation de fonctions du sous-régisseur de la régie de recettes des musées Bernard d'Agesci et du Donjon de Niort	/	
31/03/2021	Nomination de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Jean Thébault de Magné	/	
20/04/2021	Nomination de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	/	
20/04/2021	Nomination de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Jean Thébault de Magné	/	
22/04/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Jean Thébault de Magné	/	
22/04/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire de la régie de recettes de la médiathèque Léonce Perret à Chauray	/	
27/04/2021	Nomination de 2 mandataires pour la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot de Niort	/	